



Règlement du Prix du Jeune Financier



Cérémonie de Remise de Prix

6 décembre 2017 - Salons Hoche - Paris

La **DFCG**, Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, **Hudson** et **PwC** ont décidé de primer les jeunes financiers d'entreprises (jusqu'à 38 ans) pour l'excellence de leurs réalisations et de leurs parcours en organisant le **Prix du Jeune Financier**. Ce concours a été créé dans le but de mettre en lumière les profils en devenir de la profession des Directeurs Financiers.

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE & CANDIDATS

Le **Prix du Jeune Financier** récompensera les initiatives de jeunes financiers (jusqu'à 38 ans) avec un parcours dans la filière financière et ayant contribué à des projets significatifs rayonnants en France ou à l'international.

ARTICLE 2 : LE PRIX

Le **Prix du Jeune Financier** sera décerné dans le cadre du Trophée du Directeur Financier de l'Année, le 6 décembre 2017, aux Salons Hoche à Paris.

ARTICLE 3 : LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE JUGEMENT

Pour concourir à ce prix, chaque candidat devra apporter la démonstration de ses expériences effectuées au regard de différents critères :

- Ancienneté dans le poste actuel (min 2 ans)
- Cohérence du parcours
- Réalisations effectuées
- Management d'équipes
- Exposition internationale

ARTICLE 4 : LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les candidats visés à l'article 1 du présent règlement devront envoyer au plus tard le **30 septembre 2017** leur dossier de participation

([Téléchargeable ici](#)) ainsi que leur CV par e-mail à trophee-espoir@dfcg.com.

La participation au Prix du Jeune Financier est gratuite. La confidentialité des informations recueillies dans les dossiers sera assurée.

ARTICLE 5 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être valable, le dossier de candidature devra impérativement comporter le dossier de participation dûment rempli avec un descriptif synthétique d'un projet phare auquel ils auront participé en France ou à l'international.

Les candidats s'engagent à renseigner leur dossier de façon exacte, sur la base d'éléments objectifs, précis et vérifiables. Ils peuvent joindre à leur dossier, par e-mail à trophee-espoir@dfcg.com, tout complément d'information ou document jugés utiles et susceptibles d'illustrer leur(s) action(s).

ARTICLE 6 : PROCESS DE SÉLECTION

- Envoi du dossier de candidature
- Entretien de pré-sélection
- Réalisation d'une vidéo (environ 2 min)
- Validation par le Jury
- Vote du public

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU JURY

Les membres du Jury sont des professionnels de la fonction financière.

Ils sont soumis à une obligation de confidentialité concernant les dossiers de candidatures, les débats qui auront lieu lors de la réunion du Jury, les nominations et les résultats définitifs jusqu'à la remise du Prix.

Le résultat restera secret jusqu'à la remise prévue le 6 décembre 2017.

ARTICLE 8 : LE VOTE DU PUBLIC

Les membres de la DFCG et la communauté des dirigeants de la Finance sont appelés à voter pour le Prix du Jeune Financier de l'année. Dès fin octobre, dans l'espace dédié sur le site Internet du Prix, ils retrouveront les profils des candidats retenus par les membres du Jury et pourront ainsi voter pour leur favori.

ARTICLE 9 : REMISE DU TROPHÉE

Le Prix du Jeune Financier sera matérialisé par un objet distinctif remis par le Président du Jury au

candidat lauréat lors de la cérémonie du Trophée du Directeur Financier de l'Année.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DU LAURÉAT

Le résultat du Jeune Financier fera l'objet d'un Communiqué de Presse et d'une information sur les différents supports de communication internet de la DFCG, d'Hudson et de PwC, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le lauréat pourra utiliser son Prix à toutes fins qu'il jugera utiles à condition de mentionner la DFCG, Hudson et PwC.

ARTICLE 11 : RÈGLEMENT

Le dépôt d'un dossier de candidature au Prix du Jeune Financier entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui devra être dûment validé par le candidat.

Par la validation de son dossier de candidature, chaque candidat déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, droit d'auteur et des droits à l'image des documents et éléments qu'il fournit. Il garantit à ce sujet les organisateurs du Prix du Jeune Financier de toutes réclamations et poursuites.

ARTICLE 12 : DURÉE

Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de renouveler, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

CONTACTS

DFCG

Béatrice LÉBOUC

Déléguée Générale

beatricelebouc@dfcg.asso.fr

01 42 27 82 01

HUDSON

Jean-Paul BRETTE

General Manager

jeanpaul.brette@hudson.com

01 58 56 58 78

PwC

Adèle GAUVRIT

Responsable Marketing et Communication - Consulting

adele.gauvrit@fr.pwc.com

01 56 57 56 39

Pour plus de renseignements :

Site Internet

www.tropheedudirecteurfinancier.net

Téléphone

01 42 27 93 33

Email

trophee-espoir@dfcg.com

